



BRUNO SIDO
Secrétaire Général de l'ADF

Bruno SIDO est ingénieur agronome et officier de réserve de la Marine nationale. Il est marié et père de trois enfants.

Il s'installe en Haute-Marne en 1977 et devient exploitant agricole sur des terres appartenant à son grand-père. Il devient la même année, conseiller municipal de Roches-sur-Rognon.

Il milite au sein de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et préside la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Haute-Marne de 1989 à 1995. Il devient conseiller général de Saint-Blin en mars 1994.

Il est élu **Maire de Saint-Blin en 1996** et, atteint par le cumul des mandats exécutifs, il ne se représente pas en 2001.

En mars 1998, il conduit la liste RPR-UDF à l'élection régionale de Champagne-Ardenne. Il devient vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne.

Le **27 mars 1998**, il succède à Pierre Niederberger en tant que Président du conseil général de la Haute-Marne. Il est reconduit dans ses fonctions de conseiller général et Président du conseil général en mars 2001 et 2004.

Il est élu, le **23 septembre 2001, sénateur de la Haute-Marne**. Il occupe le poste de Secrétaire de la commission des affaires économiques.

Il se spécialise dans le domaine de l'écologie et des TIC (Techniques de l'Information et de la Communication). Il est ainsi membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, membre de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques et membre du Conseil consultatif de l'Internet

Président du groupe d'étude sur l'eau du Sénat, il est rapporteur de la loi sur l'eau, votée définitivement le 20 décembre 2006. Il devrait prochainement être le rapporteur de la loi sur le Grenelle au Sénat.

Le 16 avril 2008, les 44 Présidents de Conseil Généraux de la Droite, du Centre et des Indépendants l'élisent à la tête de ce groupe DCI. Le 14 mai 2008, l'Assemblée Générale de l'ADF le désigne comme **Secrétaire Général**.

